

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Isabelle Lussier

<https://www.cadre21.org/membres/19b44100d840492a8b4cb578>

Date d'obtention : 2023-11-23 15:45:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est toujours important de déclencher le protocole Sexto dès qu'un élève parle à un intervenant concernant une situation de sextage que ce soit pour obtenir de l'information ou pour valider l'information. Il est aussi important d'intervenir rapidement pour éviter la diffusion de photos ou vidéos. Après avoir rassuré la victime ou l'auteur du signalement, il faut évaluer l'incident en complétant la grille d'évaluation pour déterminer la validité des infos et pour connaître les détails (nature, intentions et étendue). Nous devons aussi rencontrer toutes les personnes impliquées (instigateurs, victimes, autres jeunes impliqués ou témoins s'il y a lieu).

Si on croit qu'il y a du contenu de pornographie juvénile dans le cellulaire, on doit confisquer l'appareil et le mettre dans le sac fourni dans la trousse. (ne jamais regarder les images ou vidéos)

Il est important de déterminer s'il s'agit du acte impulsif ou malveillant/criminel.

Toujours communiquer avec la police : 1) pour les informer et/ou 2) s'il s'agit d'un acte malveillant ou criminel et/ou 3) pour la remise du cellulaire.

Communiquer avec les parents de la victime, de l'instigateur et des autres jeunes impliqués pour les informer de la situation, du protocole d'intervention et des démarches à suivre.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est toujours important de déclencher le protocole Sexto lors d'une situation potentielle de sextage et de compléter la grille d'évaluation afin de recueillir l'information et de la valider.

Il est également possible que, même après avoir traité un dossier, des informations supplémentaires nous amènent à poursuivre nos démarches.

On doit toujours préserver l'identité des jeunes.

Il est aussi fortement recommandé de communiquer avec la police lorsque l'intervention est terminée (intention impulsive) ou dès que nous sommes en présence d'une intention malveillante ou criminelle.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Si l'auteur du signalement n'est pas la victime, je crois que convoquer la victime pour la questionner sur une situation de sextage pourrait la rendre mal à l'aise. Il sera essentiel de la rassurer sans jugement et de la réconforter pour qu'elle se sente soutenue et impliquée dans la solution.